



Le gouvernement poursuit son action de modernisation de l'action publique

Le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT a réuni hier le deuxième Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP), en présence de l'ensemble des membres du gouvernement, à l'issue duquel ont été annoncées un certain nombre de mesures de simplification et de regroupement des administrations, avec en toile de fond les économies à réaliser pour combler le déficit public. D'autres mesures, destinées plus particulièrement aux entreprises, interviendront en avril lors d'un séminaire gouvernemental sur le bilan du pacte de compétitivité.

La méthode retenue "repose sur une approche globale de l'action publique, qui ne se concentre pas seulement sur les administrations de l'Etat mais intègre l'action de la Sécurité sociale et des collectivités territoriales pour les politiques qu'elles conduisent conjointement avec l'Etat", fait valoir Matignon dans un communiqué. En établissant un bilan des travaux engagés depuis le séminaire de modernisation de l'action publique du 1^{er} octobre (cf. CE du 2 octobre 2012) et le CIMAP du 18 décembre dernier (cf. CE du 19 décembre), le CIMAP d'hier a permis de constater les premiers résultats concrets déjà obtenus.

Premier chantier : tous les ministères ont élaboré leur programme ministériel de modernisation et simplification (PMMS). Ce programme repose sur deux axes : la simplification des services aux usagers, l'amélioration du fonctionnement des administrations. Dans ce contexte, une quinzaine d'agences de l'Etat vont être "regroupées ou supprimées" et la création de nouvelles agences est désormais encadrée, annonce Matignon. Mais le gouvernement n'a pas précisé à ce stade quelles agences seraient concernées, celles-ci n'ayant pas encore été prévenues, selon la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique Marylise LEBRANCHU. En outre, conformément aux décisions du CIMAP du 18 décembre, 101 commissions administratives sont supprimées. C'est 15 % du nombre total des commissions. La création d'un nouvel organisme consultatif est désormais subordonnée à la suppression d'un autre organisme. Les ministères ont

élaboré leur stratégie de consultation pour privilégier des modes de consultation innovants et souples avant toute décision. Sur cette base, d'ici juin 2013, le nombre de commissions consultatives devra avoir diminué au total de 25 %. Enfin, la rationalisation des achats permettra à l'Etat d'économiser 2 milliards d'euros d'ici 2015. Dans le secteur hospitalier public, le programme national "Performance hospitalière pour des achats responsables" (PHARE) permettra de générer 910 millions d'euros d'économies d'ici 2014.

Autre chantier en cours : une démarche de réexamen de l'efficacité des politiques publiques. 27 évaluations ont été lancées, qui représentent déjà 250 milliards d'euros, soit 20 % de la dépense publique (1120 milliards d'euros), et couvrent tous les champs de l'action publique. Des diagnostics ont déjà été produits pour 8 évaluations sur les 27 en cours. 13 nouvelles évaluations sont engagées à compter du mois d'avril et 9 nouvelles évaluations sont planifiées pour le second semestre, à savoir la "préparation des décisions du gouvernement et "l'accompagnement de leur mise en œuvre" ; "l'accueil et l'orientation des demandeurs d'asile" ; "l'articulation entre le régime d'assurance chômage et les régimes de solidarité" ; "l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes et les relations entre l'école et le monde économique" ; "la politique en faveur de la baisse des coûts de construction" ; "l'optimisation des achats de maintenance des armées" ; "l'implantation territoriale des organismes de recherche et les perspectives de mutualisation entre établissements et avec les universités" ; "la gestion des heures d'enseignement au regard de la carte des formations supérieures" et "la rationalisation du dispositif public d'expertise technique internationale". Sur la durée du quinquennat, toutes les politiques publiques auront été réexaminées, promet Matignon.

Le "choc de simplification" est engagé

Le CIMAP a également engagé le "choc de simplification" souhaité par le président de la République pour lever les contraintes qui pèsent sur la croissance et la compétitivité de notre économie (cf. CE du 29 mars).

Première décision symbolique : l'application d'un moratoire général sur les normes, afin de mettre un terme à l'inflation normative que connaît notre pays, maintes fois dénoncées depuis des années. "Dorénavant, aucune proposition de texte réglementaire nouveau ne sera acceptée si elle ne s'accompagne pas d'une simplification équivalente", prévient Matignon, selon lequel environ 1000 textes par an sont concernés. Ce moratoire impose qu'un ministère qui souhaite présenter un texte nouveau propose une simplification correspondante (abrogation, allègement) prioritairement dans le même champ et à l'égard des mêmes destinataires. L'équivalence entre la charge nouvelle créée et la simplification s'appréciera au niveau global d'un dispositif en pesant, à l'aide d'évaluations financières, l'importance des impacts positifs et négatifs du texte.

Dans le domaine de l'urbanisme et de la construction, huit mesures de simplification feront l'objet "dès la fin du mois" d'une adoption accélérée par voie d'ordonnances, comme cela avait été annoncé par M. François HOLLANDE dans le cadre du plan de relance du bâtiment (cf. CE du 22 mars). "Il est possible qu'on ait recours à d'autres ordonnances au fur et à mesure" sur d'autres sujets comme les entreprises, a annoncé Mme LEBRANCHU à l'issue du CIMAP.

En outre, le gouvernement a retenu plusieurs propositions préconisées par le rapport de MM. Alain LAMBERT, président (DVD) du conseil général de l'Orne, et Jean-Claude BOULARD, maire (PS) du Mans, sur l'inflation normative (cf. CE du 27 mars). Ainsi, conformément à leurs recommandations, pour alléger immédiatement les contraintes pesant sur les projets publics et privés, les ministres seront incités à privilégier systématiquement une interprétation facilitatrice du droit existant. Ils élaboreront un programme de simplification d'ici la fin mai. Le Premier ministre a également signé

une circulaire en ce sens, adressée aux ministres et aux préfets. Les autres propositions de ce rapport, ainsi que celles de M. Thierry MANDON, député (PS) de l'Essonne, sur les normes applicables aux entreprises (cf. CE du 14 janvier, sont en cours d'expertise et donneront lieu à des décisions d'abrogation ou d'allègement de normes "avant la fin du mois d'avril", promet Matignon. Le gouvernement appuie également la proposition de loi présentée par M. Jean-Pierre SUEUR, président (PS) de la commission des Lois sur Sénat, et Mme Jacqueline GOURAULT, présidente (UDI-UC) de la Délégation aux Collectivités territoriales, créant un Conseil national du contrôle des normes applicables aux collectivités locales, adoptée à l'unanimité par le Sénat (cf. CE du 21 novembre).

Le Premier ministre a également annoncé sa volonté de mobiliser l'ensemble des agents publics au service de la simplification, dans le cadre de la démarche en cours "innover et simplifier avec les agents publics". A cet effet, il réunira avant la fin du mois d'avril les directeurs d'administration centrale. Depuis le 1^{er} mars et jusqu'au 30 avril 2013, un site internet dédié (www.innover.modernisation.gouv.fr) vise à recueillir les bonnes pratiques et les idées nouvelles des agents de la fonction publique d'Etat avec un triple objectif : rendre les services publics plus simples, plus justes et plus efficaces. D'ores et déjà plus de 2300 inscriptions ont donné lieu à 400 propositions de simplification. Certaines seront mises en œuvre très rapidement, comme la simplification des modalités d'établissement des procurations en permettant à l'utilisateur de préparer en ligne sa demande de vote par procuration, le développement de la délivrance de titres de séjour pluriannuels pour réduire les formalités administratives liées au séjour des étrangers ou encore l'accélération du rythme de dématérialisation des factures des fournisseurs de l'Etat.

Enfin, dans le cadre des déplacements "porte-parolat décentralisés", la porte-parole du gouvernement, Mme Najat VALLAUD-BELKACEM organisera régulièrement, en liaison avec Mme LEBRANCHU, des points de rendez-vous consacrés à la modernisation de l'action publique permettant d'évoquer les mesures de simplification décidées par le gouvernement. Matignon entend notamment faciliter les démarches administratives des particuliers et des entreprises en développant les services en ligne, comme la "préplainte" sur internet, les déclarations de décès ou les inscriptions de collégiens au lycée dans les académies qui se porteront volontaires. Une procédure de déclaration de grossesse en ligne sera également mise en place au premier semestre 2014, de même que les demandes d'aide au logement.